

perspective de la suppression des concours à moyen terme.

La parution du nombre de poste aux concours et les dizaines de milliers de suppressions de postes en témoignent. Pendant ce temps, le nombre de poste aux concours de l'enseignement privé s'envole. (: 1 260 places au CAPES en 2010 contre 569 en 2009)

2) Des enseignant-e-s sous contrôle

Une fois professeur-e-s stagiaires, les enseignant-e-s pourront être titularisé-e-s mais sous réserve de l'accord du/de la chef-e d'établissement. Cette mesure place les enseignant-e-s à la botte de la direction de l'établissement. Ceci peut conduire au clientélisme et au népotisme puisque le chef d'établissement pourra accepter ou refuser la validation des stages selon son bon vouloir.

CONCLUSION

La masterisation se révèle être une réforme qui pousse vers la libéralisation de l'éducation. Il est plus qu'urgent de s'opposer à l'ensemble des attaques contre l'éducation. Suppression de postes (13 500 en 2009), la réforme des lycées, la suppression de l'école maternelle et son remplacement par des jardins d'éveil ou la réforme des lycées professionnels sont autant de réformes idéologiques qui cassent l'éducation de demain.

Mais c'est maintenant qu'il faut dire non et s'opposer, désobéir, manifester, entrer en grève.

Solidaires
Sud
étudiant

Fédération SUD Etudiant

25/27 rue des Envierges

75020 Paris

sud-etudiant@sud-etudiant.org

www.sud-etudiant.org

LA MASTERISATION



Solidaires
Sud
étudiant

Pour comprendre les enjeux de la réforme de la formation des professeur-e-s

Pourquoi cette brochure ?

Qu'est ce que la masterisation? Beaucoup vous répondrons : « jamais entendu parler ». Pourtant la masterisation, qui réforme la formation des professeur-e-s, aura des conséquences sur toute l'éducation et est une illustration des attaques du gouvernement contre le service public.

Cette réforme ne concerne pas seulement une poignée d'étudiants et d'étudiantes qui se destinent aux métiers d'enseignement mais toute une population dont l'éducation future est en jeu.

Ce projet a pour but d'intégrer artificiellement la formation des enseignants dans le dispositif LMD.

Un petit historique avant de commencer les choses sérieuses : la masterisation est un projet de loi présenté en octobre 2008 qui transfère la formation des professeur-e-s des IUFM (qui seront supprimés) aux universités en proposant une revalorisation par la création de master « Métiers de l'enseignement ».

Sommaire

- I) Présentation de la réforme
- II) Une formation au rabais
- III) Une sélection sociale accrue
- IV) Casser le statut des enseignants



3) Une aubaine pour les prépas privées

Nous pouvons ajouter le fait que le Master 2 comprend la préparation au concours, des stages, la rédaction d'un mémoire et la réussite aux partiels. Cette surcharge de travail est impossible à réaliser en une année de l'avis des universitaires eux-mêmes ce qui va certainement pousser les étudiant-e-s à faire une année d'étude supplémentaire afin de tout réussir. Ceci est confirmé par le fait que le master ne prépare pas aux concours mais reste disciplinaire. Des prépas privées vont fleurir aux quatre coins du pays pour proposer cette préparation aux concours mais celle-ci sera bien évidemment payante.

La masterisation provoque donc une sélection sociale qui est insoutenable.

IV) Casser le statut des enseignants

1) Des enseignants corvéables

La masterisation provoquera une **casse du statut des enseignant-e-s** car elle propose de sanctionner la formation des professeurs par l'acquisition du master et la réussite aux concours. Or nombreux seront ceux qui auront le master mais échoueront aux concours. Cette frange des étudiant-e-s pourra démarcher les établissements pour effectuer des vacances sans même avoir appris les rudiments du métier et sans être suivi par un professionnel. L'ensemble des professeur-e-s sera alors précarisé (CDD, salaires baissés ...). Les vacataires deviendront la norme dans l'Éducation Nationale.



3) Professeurs stagiaires : une formation au minima

Pour ce qui est de l'année en tant que professeur stagiaire, l'ancien système proposait de passer 8 h par semaine en classe et le reste à l'IUFM pour compléter sa formation professionnelle (ce qui était déjà une dose de travail très importante) alors que la masterisation propose de passer à deux tiers de la semaine en classe et un tiers en formation professionnelle ce qui **réduit encore la formation des professeurs**.

III) Une sélection sociale accrue

1) Augmenter la durée des études sans augmenter les bourses

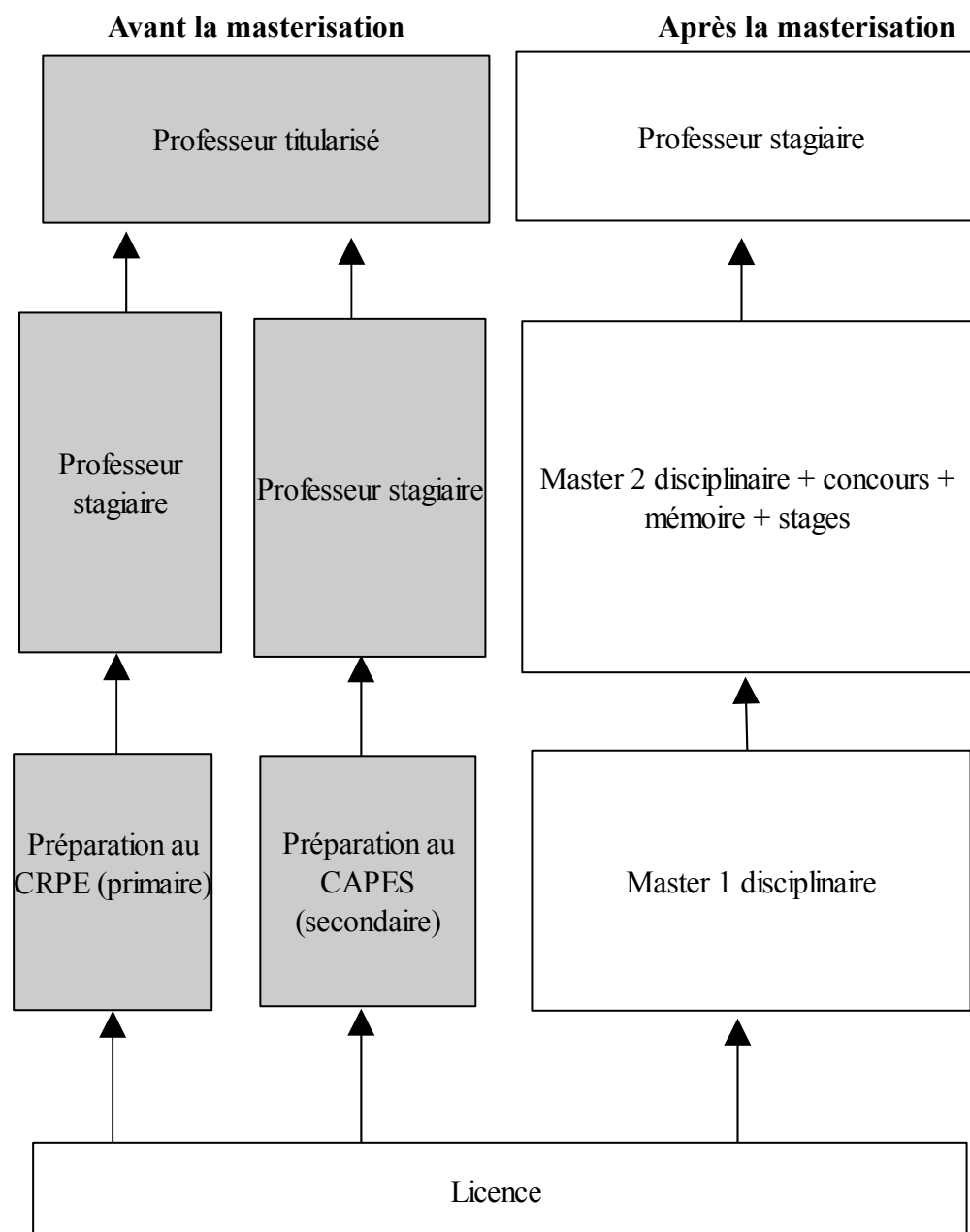
Le principe de la masterisation est de former des enseignant-e-s à bac + 5. Ce projet provoque une **sélection sociale** des étudiant-e-s sur des critères financiers. Un étudiant pouvait prétendre avoir un salaire une fois son concours réussi donc quatre ans après le bac. Aujourd'hui la masterisation propose aux futurs professeurs de **toucher leur première paye à partir de la sixième année**. Peu d'étudiant-e-s peuvent supporter le coût de six années d'étude.

1) Travailler l'été deviendra impossible

A cela s'ajoute le fait que les concours seront désormais en septembre pour les instituteurs et en début décembre pour les professeurs du secondaire. Il sera donc impossible pour les étudiants de travailler l'été qui précède les concours.



I) Présentation de la réforme



2) (L'Éducation Nationale) recrute » (Darcos, 2008)

La masterisation est un **transfert des compétences** des IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) à l'université. Ce transfert consacre la suppression des IUFM qui étaient garants d'un cadrage national malgré leurs nombreuses imperfections. Avec la masterisation, la donne est toute autre puisqu'**aucun cadrage national** ne permet d'assurer une même formation des professeurs aux quatre coins du pays. La formation des professeurs sera alors conditionnée au bon vouloir et aux **moyens financiers** des universités. Nous pouvons craindre que certains masters n'aient pas la même valeur entre les universités.

Ce transfert de compétence obéit uniquement à une **logique financière** car l'Éducation Nationale récupère 200 millions d'euros et supprime au passage 15 000 postes qui correspondaient aux professeurs stagiaires.

Le processus de masterisation n'est qu'une **étape** qui annonce la fin des concours à moyen terme puisque le terme « concours » est remplacé par « examens » dans de nombreux textes de loi. Si Les concours tels qu'ils existent aujourd'hui sont bien entendu très imparfaits et renforcent la sélection sociale, dans l'état actuel des choses ils permettent néanmoins d'accéder à un statut de fonctionnaire, contrairement aux examens qui ne permettent que de postuler à des postes de précaires.

L'amer exemple italien

L'Italie a connu le processus de masterisation dans les années 1980. Aujourd'hui nous en voyons les conséquences. Les concours n'ont lieu que tous les neuf ans. Que font les profs entre temps? Ils travaillent gratuitement en échange de « bons points » pour décrocher le prochain concours. L'autre conséquence de cette réforme est l'explosion des écoles privées qui recrutent les professeurs sans concours et fixent leurs propres règles (multiplication des vacataires, salaires misérables, contrats de très courtes durées ...).

II) Une formation au rabais

1) Adieu pédagogie !!!!

La masterisation est, selon notre gouvernement, une réforme qui vise à mieux former les enseignant-e-s. Ceci revient très largement dans leur argumentaire mais la masterisation a l'effet inverse. Alors que le gouvernement a promis de créer des masters professionnels, il revient en arrière pour créer des masters disciplinaires. Ce qui signifie que le contenu des master ne se différencie pas du contenu des licences proposant la poursuite des connaissances des disciplines étudiées en licence. A cela s'ajoute la suppression de la formation professionnelle dans le master car la didactique (savoir enseigné dans une classe) et la pédagogie (transmettre des savoirs, savoirs faire et savoirs vivre) sont absents des masters qui seront proposés.

2) les stages inefficaces

Enseigner est un métier qui s'apprend or la masterisation retire tout le bagage professionnel qui était enseigné dans les IUFM. Les stages en responsabilité qui auront lieu au M2 ne seront pas suivi pas un maître formateur or celui-ci permettait aux professeurs stagiaires d'avoir un référent à qui demander des conseils. Les étudiants qui auront des stages en responsabilité seront donc livré à eux même devant une classe.

